



Direction de l'Achat Public  
Service Achat Marchés Service Travaux et Maintenance

**Objet : Décision du représentant du pouvoir adjudicateur relative au marché de « Exécution des prestations d'entretien, de rénovation, de réparation et d'amélioration des systèmes de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et d'alarmes anti-intrusion du patrimoine immobilier dans les bâtiments appartenant au Département ou loués par lui – Corps d'état n°20 : Vidéo surveillance et Contrôle d'accès – 5 lots géographiques. »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3221-11,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 5 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant notamment en vertu de l'article L3221-11 du Code général des collectivités territoriales délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,

**Vu** l'arrêté n°2021-004 du 19 juillet 2021 donnant délégation de fonction en matière de marchés publics et de délégations de service public à Madame Corinne CHABAUD, Conseillère Départementale du Département des Bouches-du-Rhône, en matière de marchés publics et délégations de service public.

**Vu** l'avis d'appel public concurrence envoyé pour publication le 30 mai 2022 et relatif au lancement d'une procédure d'appel d'offres portant sur le marché de « Exécution des prestations d'entretien, de rénovation, de réparation et d'amélioration des systèmes de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et d'alarmes anti-intrusion du patrimoine immobilier dans les bâtiments appartenant au Département ou loués par lui – Corps d'état n°20 : Vidéo surveillance et Contrôle d'accès – 5 lots géographiques »

**Vu** le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

**Vu** la réunion de la Commission d'appel d'offres en date du 8 décembre 2022,

Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres,  
La Commission d'Appel d'Offres consultée,

### **DECIDE :**

#### **Article 1 :**

- **De déclarer recevables les candidatures de :**

- - **EL1 JP FAUCHE (lots 1 à 5)**
- - **EL2 INEO PROVENCE (lots 1 à 5)**
- - **EL3 ISTAL ENERGIE (lots 1 à 5)**
- - **EL5 SANTERNE (lots 2 à 5)**
- - **EL6 SNEF (lots 1 à 5)**
- - **EL8 FINSECUR (lots 1 à 5)**

- **De déclarer anormalement basses les offres de :**

- **EL2 INEO PROVENCE**
- **EL3 ISTAL ENERGIES**

- **De déclarer régulière les offres de :**

**JP FAUCHE (lots 1 à 5)**  
**SANTERNE (lots 2 à 5)**  
**SNEF (lots 1 à 5)**  
**FINSECUR (lots 1 à 5)**

**De classer les offres conformément à l'ordre établi dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres.**

**Article 2 :**

Conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres, il est proposé aux membres de la Commission d'Appel d'Offres :

D'attribuer l'accord-cadre relatif à l'Exécution des prestations d'entretien, de rénovation, de réparation et d'amélioration des systèmes de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et d'alarmes anti-intrusion du patrimoine immobilier dans les bâtiments appartenant au Département ou loués par lui – Corps d'état n°20 : Vidéo surveillance et Contrôle d'accès – 5 lots géographiques pour un montant minimum annuel de 21 500 € H.T. et un montant maximum annuel de 1 080 000 € H.T, et pour une durée de un an reconductible trois fois :

- pour le LOT 1 – secteur H1-H2 Arles / Istres à FINSECUR SAS dont l'offre est économiquement la plus avantageuse ;
- pour le LOT 2 – secteur H3-H4 Aix en Provence / Aubagne à FINSECUR SAS dont l'offre est économiquement la plus avantageuse ;
- pour le LOT 3 – secteur M1 Marseille Nord et Ouest à SNEF SA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse ;
- pour le LOT 4 – secteur M2 Marseille Sud à SNEF SA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse ;
- pour le LOT 5 – secteur M3 Marseille Est à FINSECUR SAS dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles.

Fait à Marseille, le 09/12/2022

Pour la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône  
et par délégation,  
La Conseillère départementale déléguée  
aux marchés publics et délégations de service public

Corinne CHABAUD

